

# CLASSIFICATION DES ACTIONS DE PREVENTION DES DECHETS

Le programme local de prévention comprend au minimum 1 action dans les 5 thématiques suivantes (chapitre 1 à 5) en plus des actions globales et transversales (chapitre 6)

**1. Promotion des achats moins générateurs de déchets\*** = ensemble des actions visant à promouvoir des achats permettant de limiter les quantités de déchets :

- actions de sensibilisation dans des supermarchés
- élaboration d'un carnet de courses
- actions de communication ciblées sur l'achat éco-responsable
- étiquetage des produits générant peu de déchets

**2. Actions d'évitement de la production de déchets\*** = cette thématique se divise en deux « sous-thématiques » :

**2.1 Réparation-réemploi** = actions visant à développer la réparation et le réemploi :

- recycleries/ressourceries
- élaboration d'annuaires de la réparation
- récupération/réparation des textiles, d'ordinateurs, de machines à laver pour réemploi
- bourses d'échanges et brocantes

**2.2 Autres actions d'évitement :**

- promotion de l'eau du robinet
- promotion de la dématérialisation auprès des habitants
- alternative aux couches jetables
- promotion de la reprise « un pour un »

**3. Actions emblématiques nationales\*** = cette thématique se divise en deux « sous-thématiques » :

**3.1 Gestion de proximité des biodéchets** = regroupe l'ensemble des actions visant à développer la gestion locale de petites quantités de biodéchets :

- compostage domestique
- broyage à domicile
- guide de sensibilisation à la gestion domestique
- compostage en pied d'immeuble
- compostage de quartier
- compostage autonome en établissement (collèges, cantines...)
- promotion du jardinage « pauvre en déchets »

**3.2 Autres actions :**

- sacs de caisse
- stop-pub
- gaspillage alimentaire

**4. Prévention des déchets des collectivités\*** = ensemble des actions conduites auprès des collectivités, visant à réduire les quantités de déchets produits ; il peut s'agir d'actions internes

à la collectivité en charge du programme de prévention ou à destination de ses communes adhérentes :

- réduction de la consommation de papier
- dématérialisation de la communication interne
- prise en compte de critères prévention et environnementaux dans les marchés publics
- vaisselle réutilisable ou compostable
- sensibilisation des communes à la prévention
- lave-vaisselle mobile

**5. Actions de prévention quantitative des déchets des entreprises et prévention qualitative\*** ; cette thématique se divise en deux « sous-thématiques » :

**5.1 Déchets dangereux** = actions visant à réduire la production de déchets dangereux ; les actions de collecte séparative de déchets dangereux, hors déchets sous filière REP (Responsabilité Elargie du Producteur type DEEE, RECYLUM), entrent dans cette thématique « déchets dangereux » :

- promotion du jardinage au naturel
- évitement et récupération de piles
- récupération pour réemploi des cartouches d'encre

**5.2 Déchets des entreprises** = actions de prévention (réduction des quantités) à destination des professionnels

- actions visant l'activité interne de l'entreprise
- éco-conception qualitative et quantitative

**6. Programme de prévention – actions globales et transversales\*** = il s'agit d'une part du pilotage global du programme de prévention et d'autre part d'actions transversales de prévention, ne pouvant être rattachées à une thématique particulière :

- animation du programme prévention
- plan de communication général du programme de prévention
- guide prévention
- opération foyer témoin
- organisation d'un stand prévention sur un salon, lors d'une foire exposition
- création d'une bibliothèque sur la prévention
- participation à la semaine de la réduction des déchets
- évènements festifs pauvres en déchets
- mise en place d'incitations financières et/ou techniques
- 

**\* : Les exemples présentés par chapitre sont à titre indicatif : ces listes d'exemples ne sont pas exhaustives.**